



# Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

---

**Réunion du :** Jeudi 19 mars 2026 à 18h00 au siège du District de la Seine-Saint-Denis de football

---

**Président :** M. Abdelhafid HORMI.

---

**Présents :** MM. ESCHYLLE Michel, MEZOUANI Mehdi, ORTUNO Jean Claude, Mme. FINOTTO Sarah (Inspectrice de la SDJES) et ARTHAIS Morgane.

---

**Excusés :** MM. ROBERT Matthieu et DOUCY Mathieu (lieutenant de police)

---

**Secrétaire de Séance :** Mme. SAUVAGE Marina

## 1. [Invitations club](#)

- **18h00 : Match de U16 D2 n° 154429084 - Noisy le sec Banlieue / Clichois UF du 22/03/2026.**

La CDPME remercie la présence de M. MURAT Attuntas, éducateur de Clichois UF, M. MARTIN Louis, Président du club de UF Clichois et Mr MOUKILA Wesley, éducateur du club de OL Noisy Le Sec. Vu l'enjeu et la sensibilité de la rencontre.

La CDPME a décidé de neutraliser et reporter la rencontre. Celle-ci sera officiée par trois arbitres expérimentés et un délégué à la charge des deux clubs.

Transmet le dossier à la Commission Sportive Générale pour date à fixer.

Transmet à la CDA pour la désignation des officiels.

- **Match de U18 D1 n° 54010055 - OPB / Fc Romainville du 28/03/2026 :**

A la suite d'incident survenu sur le match aller entre les supporters des deux clubs, la CDPME décide que le match se jouera avec un arbitre officiel expérimenté ainsi qu'un délégué, à la charge des deux clubs.

Transmet à la CDA pour la désignation de l'arbitre et du délégué.

## 2. Organisation d'un match sensible.

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

**Président**

M. Abdelhafid HORMI.

**Secrétaire de Séance**

M. Marina Sauvage.